

**S.I.R.P. DANCY, LE GAULT ST-DENIS, MORIERS,
PRE ST-EVROULT, PRE ST-MARTIN**

8 Place de l'Eglise 28800 LE GAULT SAINT DENIS

Tel : 02.37.47.28.85 Fax : 02.37.47.24.66. Email : mairielegaultsaintdenis@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**

Le Comité syndical du Regroupement Pédagogique de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, s'est réuni **le 9 juillet 2009 à 20 heures 30**, à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de M. François WISSOCQ, Président.

Absents/excusés : M. Hervé LESCALIER – démissionnaire (suppléante : Mme Valérie ARNOULT)

Secrétaire de séance : M. David DEL PESO

Le Président fait part,

- de la démission du conseil municipal du Gault-Saint-Denis de M. Hervé LESCALIER, délégué titulaire du SIRP.
- de la nomination de Mme Marie-Hélène CHABLE, sur le poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, à 4.5/35^{ème} (surveillance du midi), en complément de son poste à la garderie.

Point sur la rentrée scolaire 2009 :

- ✓ *Les enseignants* : stabilité de l'équipe qui sera répartie de la façon suivante :
Mmes GUYON et BESNARD : maternelle
Mme MAUCONDUIT (temps partiel 80 %) : CP
Mme GALLOT, directrice (décharge une journée) : CE1
Mme FROGER (80 %) : CE2 / CM1
Mme BORNE : (50 %) : CM2
A déterminer les compléments de temps (non communiqués).
- ✓ *Les effectifs* : stables, à confirmer à la rentrée, par classe et par commune de rattachement :

PS : 18	MS : 21	GS : 19
CP : 23	CE1 : 21 ou 22	CE2 : 16
CM1 : 19	CM2 : 18	

Le Comité Syndical,

- Est informé de l'organisation des transports établie par la commission. Afin de respecter les horaires, il est impératif de respecter les heures de sortie des classes.
- Tarifs cantine : le comité, après avoir étudié l'évolution des coûts de fourniture des repas (Yvelines Restauration : + 2%) et pris en compte la charge restante due au SIRP, décide (à 13 voix POUR et 2 voix CONTRE), de fixer les tarifs comme suit :
 - Enfants : 2.79 €
 - Adultes : 4.88 €Soit une augmentation de 2.5 % du prix du repas et un déficit à combler par le SIRP de 22 954.51 €.

- Après avoir pris connaissance des obligations faites par la loi de mettre en place un service d'action sociale en faveur du personnel, décide d'adhérer au CNAS. Les sommes nécessaires aux cotisations sont inscrites aux budgets du SIRP et de la Régie de Transport.
 - Mme Valérie COLLARD sera « correspondante locale » et « agent délégué local ».
 - Mme Valérie ARNOULT sera « déléguée élue » pour le suivi et l'Assemblée Générale.
- Décide de renouveler le contrat de l'accompagnatrice de car de Mme Colette GENTY.
- Approuve l'estimation des charges de garderie à rembourser par la Communauté de Communes, soit 768.98 € (sera soumis à la Communauté de Communes avant émission du titre de recette).
- Décide de reconduire l'indemnité allouée à la perceptrice, à hauteur de 50 % (soit 195.02 €).
- Emet un avis favorable à la pose d'une vitrine extérieure (informations culturelles) à l'entrée de la cour de l'école, pour un montant de 146.75 € TTC.
- Décide d'une décision modificative pour alimenter l'achat de la vitrine et de chaises pour la cantine (700.00 € du fonctionnement vers l'investissement).
- Projet de développement numérique : le dossier du SIRP a été retenu, le comité autorise le Président à signer la convention avec l'Inspection Académique et retient le devis de la société ERITICE, pour un montant de 13 455.00 € TTC. L'Inspection Académique subventionne ce projet à hauteur de 9 000.00 €.
Une décision modificative est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement (2 023.22 € pris du fonctionnement vers l'investissement).
La situation du compte administratif au mois d'octobre déterminera si un appel complémentaire aux communes est nécessaire, compte tenu de l'effort supporté par la collectivité et ce dans l'intérêt de nos communes rurales.

Le Président,
François WISSOCQ.